PROCES VERBAL Réunion du Conseil Municipal du mercredi 14 avril 2021 à 18 heures

Secrétaire de séance désigné: THENIERES WILLIAM

Heure de début de séance : 18 heures

<u>PRESENTS</u>: ALBINET ETIENNE, ARNAL FREDERIC, OLIVIER JACQUES, PELTIER SARAH, SERRANO MICHEL, THENIERES WILLIAM, VALGALIER BRUNO, VALGALIER REGIS

ABSENTE: BANAL CARINE

PROCURATIONS: CABASSUT MATHIEU à THENIERES WILLIAM, THIPHAINE CECILE à

VALGALIER REGIS

ORDRE DU JOUR et SOMMAIRE

1- Ouverture ligne de trésorerie Budget Annexe AEP

- 2- Modification durée d'amortissement des immobilisations
- 3- Vote des taux des taxes directes locales 2021
- 4- Augmentation du prix de l'eau au 1er janvier 2021
- 5- Vote du Budget Primitif 2021
- 6- Vote du Budget Primitif annexe AEP 2021
- 7- Travaux
- 8- Subvention au RASED Viganais
- 9- Projet relais multi service Dourbies
- 10- Questions diverses

1. <u>Ouverture ligne trésorerie Budget Annexe AEP</u>

Le maire exposera au conseil municipal la possibilité d'avoir recours à l'ouverture d'une ligne de trésorerie afin de pallier les difficultés rencontrées pour équilibrer le budget Primitif AEP 2021.

2. Modification durée d'amortissement des immobilisations

Le Maire expose au conseil municipal les difficultés que nous avons pour faire les budgets primitifs à cause des amortissements.

La commune amortit 95465 € sur le budget de l'eau, obligeant le virement de 67000 € du budget principal vers le budget AEP afin d'alimenter la section de fonctionnement.

Après un échange téléphonique avec Mme VACHON, la Trésorière du Vigan, une des solutions serait d'augmenter la durée des amortissements par une délibération.

DELIBERATION

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement. L'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement biens renouvelables pour les services publics d'eau et d'assainissement. des Les biens acquis pour un montant inférieur à 100 € TTC seront amortis en une seule année. Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, en application des préconisations règlementaires, les durées d'amortissement par instruction et par compte. Les durées d'amortissement proposées sont les suivantes:

Service public de l'Eau - instruction M49

Service public de l'Eau - Instruction M49	
Biens ou catégorie de biens amortis	Durée
Frais d'études de recherche et de développement et frais d'insertions	5 ans
Logiciels	2 ans
Ouvrage de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisation d'adduction d'eau	40 ans
Installation de traitement de l'eau potable	15 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installation de ventilation, compteurs d'eau	10 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs, etc)	8 ans
Bâtiments durables	40 ans
Bâtiments légers abris	10 ans
Agencements aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Matériel de transport	10 ans
Branchements neufs	3 ans
Mobilier	10
INIODIIIGI	ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans

Service public d'Assainissement - instruction M49

Cervice public a 7 issum issement instruction in-	
Biens ou catégorie de biens amortis	Durée à fixer
Frais d'études de recherche et de développement et frais d'insertions	5 ans
Logiciels	2 ans
Réseaux d'assainissement	40 ans
Installation de traitement des eaux usées	15 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installation de ventilation, compteurs	10 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs, etc)	8 ans
Bâtiments durables	40 ans
Bâtiments légers abris	10 ans
Agencements aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Matériel de transport	10 ans
Branchements neufs	3 ans
Mobilier	10 ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver l'application de ces durées d'amortissement au sein du budget annexe eau et assainissement.

VOTE (P: Pour, C: Contre,	P	C	A
A: Abstention			
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC	X		
BANAL CARINE			
CABASSUT MATHIEU	X		
OLIVIER JACQUES	X		
PELTIER SARAH	X		
SERRANO MICHEL	X		
THENIERES WILLIAM	X		
THIPHAINE CECILE	X		
VALGALIER BRUNO	X		
VALGALIER REGIS	X		

3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Le maire présente au conseil municipal l'état n° 1259 :



COMMUNE: 332 TREVES

ARRONDISSEMENT: 30 LE VIGAN

TRÉSORERIE SPL OU SGC: TRESORERIE DU VIGAN



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021 I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021 Bases d'imposition effectives 2020 Taux de référence pour 2021 Bases d'imposition prévisionnelles 2021 Produit de référence (col.3 x col.2) Produits attendus Taxes 136 119 44,24 138 200 116,90 Taxe foncière (bâti)..... (*) 99,12 10 500 10 408 151,79 Taxe foncière (non bâti)...... 20 661 22,74 15 800 3 593 44,92 75 141 Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : Totaux: (*) dont taux départemental 2020 : Taux de référence Taux proportionnel COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE Taxes de 2021 (col.8 x col.10) 44,24 Produit total souhaité Il n'est pas nécessaire de Taxe foncière (bâti).. Si un des taux déterminé de manière proportionnelle remplir cette rubrique en cas : 99.12 excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée. Taxe foncière (non bâti). de reconduction des taux 22.74 de référence 75 141 - ou de variation différenciée (6 décimales) Produit total de référence (total colonne 4)

SOURCES FISCALES II	NDÉPENDANTES DES T	AUX VOTÉS EN 2021				
CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
1 459	2 841		27 281	54	>>>	31 635
tions common cottings	DODIN	FNC	GIR	Effet du coeffic	ient correcteur	



COMMUNE: 332 TREVES

ARRONDISSEMENT: 30 LE VIGAN

TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRESORERIE DU VIGAN

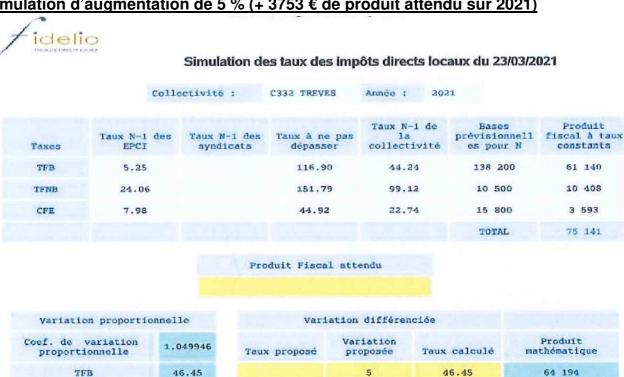
N° 1259 COM (2) TAUX 2021

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

V - INFORMATIONS CO	OMPLÉMENTAIRES :							
1. DÉTAIL DES ALLOCA	ATIONS COMPENSATRI	CES		2. BASES NON TAXÉES				5. PRODUIT DES IFER
Taxe foncière (bâti):				Bases exonérées par le c	onseil municipal			,
a. Personnes de conditio	n modeste		54	Taxe foncière (bâti)				Éoliennes & hydroliennes
b. Baux à réhabilitation, 0	QPPV, Mayotte		0	Taxe foncière (non bâti)				
c. Exonération de longue	durée (logements social	JX)	0	Cotisation foncière des ent	reprises (CFE)			Centrales électriques
d. Locaux industriels			2 092	Bases exonérées par la le	<u>i</u>			0 - 1 - 1 1 - 1 - 1 - 1 - 1
			1 273	Taxe foncière (bâti)		0	7 120	Centrales photovoltaïques
Taxe foncière (non bâti	1 :		12/3	Taxe foncière (non bâti)				Cantanias budanuliauss
Cotisation foncière des	entreprises (CFE):			Cotisation foncière des ent	reprises (CFE)		6 620	Centrales hydrauliques
a. Réduction des bases d	des créations d'établisser	ments	0	Bases exonérées par la le	oi au titre des terres ag	ricoles	2 597	
b. Exonération en zones	d'aménagement du territ	oire	0	3. CVAE				Centrales géothermiques
c. Base minimum			0	a. CVAE : part nette versée	e par les entreprises		1 125	
d. Locaux industriels			1 505	b. CVAE : part dégrevée			334	Transformateurs
e. Autres allocations				c. CVAE : exonérations no	n compensées			
Cotisation sur la valeur	r ajoutée des entreprise	<u>es</u> :		4. TAXE DIHABITATION				Stations radioélectriques
			0	a. Bases hors résidences p	orincipales et locaux vaca	ants	126 986	2 841
Dotation pour perte de	THLV:		U	b. Bases résidences secon	daires soumises à majo	ration		Gaz – Stockage, transport
Dotation TH (Mayotte):				c. Bases des locaux vacan	ts soumis à THLV		4 740	
				d. Taux figé de taxe d'habit	ation		20,71	7. FRACTION DE TVA
			0,690846	e. Taux résidences second	aires soumises à majora	ation TH	0,00	>>>
8. ÉLÉMENTS UTILES /					Taux plafonds	MAJORATION SPECIA		Taux de CFE
	Taux moyens communa	aux de 2020 au niveau	Taux plafonds	Taux 2020	communaux à ne pas dépasser pour 2021	Taux communal	Taux maximu	
	national	départemental	2021	des EPCI	(col.14 – col.15)	majoré à ne pas dépasser	de la majorat spéciale	d'agglomération, la
Taxe foncière (bâti)	12 46,27	48,86	122,15	5,25000	116,90	26,11	1,31	communauté urbaine ou de communes
Taxe foncière (non bâti).	40.70	70,34	175,85	24,06000	151,79	Taux moven po	ndéré des taxes	ayant opté pour la fiscalité professionnelle
2	26,45	>>>	52,90	7,98000	44,92		de 2020 :	unique
CFE	20,45	222	32,90	7,90000	74,32	national	communal	
	Année au titre de l	laquelle la diminution sa	ns lien a été appli	quée		20,28	25,26	
	Année au titre de l	laquelle les taux précéde	emment diminués	sans lien ont été augmentés				
MINISTÈRE	COMMUNE: C332 TR	EVES						N° 1259 CC
DE L'ACTION ET DES COMPTES	ARRONDISSEMENT:	30 LEVIGAN						TAUX
PUBLICS		SGC: TRESORERIE	DILVICAN					FDL
Liberté Égalité Fraternité	TRESORERIE SPL 00	SGC. TRESORERIE	JO VIGAN					2021
		PÉFORME FIGO	ALE DÉTER	WATION BU COFFEIG	IENT CORRECTEU	2 2014411141		
	مغاطر إزار فالكات ود	REFURINE FISC	ALE: DETERM	MINATION DU COEFFIC	IENT CORRECTEU	RCOMMUNAL		Section 1981
							riétés bâties (T	FPB) sont fusionnées et
				axe d'habitation (TH) su de 2021, par application			de TFPB qui au	rait résulté du maintien
des taux à leur n	iveau de 2020, et à l			lative à la diminution de				
loi de finances p	our 2021).							
I – RESSOURCES À	COMPENSER							
Bases communa	ales de TH des réside	ences principales po	our 2020 x Taux	communal TH 2017	55	183 X	20.11 =	11 097
		The second secon			and an international party and the second se			4 451
				des exonérations comp				4 451
+ Produit annue	el moyen des rôles su	applémentaires de T	'H des résiden	ces principales perçus p	ar la commune de 2	018 à 2020		
= ressources co	mmunales supprimé	es par la réforme						15 548 A
II – RESSOURCES D	DE COMPENSATION							
Produit not do	TERR parau par la dá	nortoment on 2020	sur la commun	ne			0.0	34 396
50 00	1 8 1	E 2007 1977-01						34 390
+ Allocations co	ompensatrices TFPB	versée au départem	ient en 2020 p	our les exonérations cor	npensées sur la com	mune		24
+ Produit annue	el moyen des rôles su	pplémentaires de T	FPB perçus pa	r le département de 201	8 à 2020 sur la com	mune		
= ressources dé	partementales affec	tées à la commune	par la réforme					34 420 B
	parternantales arrec		par la reference					9
III - TAXE FONCIER	RE SUR LES PROPRIÉTÉ	S BÂTIES APRÈS RÉFO	RME					
Produits nets de	e TFPB perçus en 202	20 par la commune	et le départem	ent sur la commune	26	648 +	34 396 =	61 044
IV – SUR- OU SOUS	S-COMPENSATION (AVA	ANT APPLICATION DU (COEFFICIENT CO	RRECTEUR) ET CALCUL DU	COEFFICIENT CORREC	TEUR		
Différence entre	e les ressources à cor	mnenser et celles tr	ansférées du d	épartement	15 548 A	_	34 420 B =	-18 872 D
Directice energ	c 163 1633001663 a 601	inperisor of cenes to	ansierees de d	ораг сеттегтс	10 040		04 420	
						Si () > 0 6	et 📵 > 1) : co	ommune sous-compensée
	différen	ce de ressources		-18 872		a si a z n a	t 🖪 🗸 1)	ommune sur-compensée
Coefficient corr	recteur = 1 + TFPB «	après réforme » = 1	+	61 044	0.690846			r ne s'applique pas aux
		2		61 044		communes	sur-compensé	es avec une différence 📵
						interieure ei	n valeur absolu	ie a 10 000 €.
								/

- pour 2021, le produit fiscal attendu est de 75 141 € sans augmenter les taux.
- si le conseil municipal souhaite procéder à une augmentation des taux, voici ci-dessous deux simulations:

Une simulation d'augmentation de 5 % (+ 3753 € de produit attendu sur 2021)



Une simulation d'augmentation de 9 % (+ 6760 € de produit attendu sur 2021)

104.07

104.07

23.88



TFNB

CFE

Simulation des taux des impôts directs locaux du 23/03/2021

5

104.07

23.88

TOTAL

10 927 3 773

78 894

	Colle	ectivité :	C332 TREVES	Année : 202	21	
Taxes	Taux N-1 des EPCI	Taux N-1 des syndicats	Taux à ne pas dépasser	Taux N-1 de la collectivité	Bases prévisionnell es pour N	Produit fiscal à taux constants
TFB	5,25		116.90	44.24	138 200	61 140
TFNB	24.06		151.79	99,12	10 500	10 408
CFE	7.98		44.92	22.74	15 800	3 593
					TOTAL	75 141

Produit Fiscal attendu

Variation proportion	onnelle	Vari	ation différe	nciće	
Coef. de variation proportionnelle	1.089964	Taux proposé	Variation proposée	Taux calculé	Produit mathématique
TFB	48.22		9	48.22	66 640
TENB	108.04		9	108.04	11 344
CFE	24.79		9	24.79	3 917
				TOTAL	81 901

DELIBERATION

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder au vote des taux d'imposition des taxes directes locales de 2021. Le maire propose d'augmenter les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 2 voix pour,7 voix contre, 1 abstention décide de ne pas procéder à une augmentation des taux d'imposition 2021. Par conséquent, le conseil municipal fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 comme suit :

TAXES	TAUX VOTES 2020	TAUX VOTES 2021
Taxe d'habitation	-	-
Taxe foncière (bâti)	19,59 %	44,24 % (dont taux départemental 24,65 €)
Taxe foncière (non bâti)	99,12 %	99,12 %
CFE	22,74 %	22,74 %

Et donne pouvoir à Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales de 2021.

VOTE (P: Pour, C: Contre,	P	C	A
A: Abstention			
ALBINET ETIENNE		X	
ARNAL FREDERIC		X	
BANAL CARINE			
CABASSUT MATHIEU		X	
OLIVIER JACQUES		X	
PELTIER SARAH	X		
SERRANO MICHEL		X	
THENIERES WILLIAM		X	
THIPHAINE CECILE			X
VALGALIER BRUNO		X	
VALGALIER REGIS	X		

4. Augmentation du prix de l'eau au 1er janvier 2021

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 4 décembre 2020 relative à l'augmentation du prix de l'eau au 1^{er} janvier 2021. Le conseil municipal ayant délibéré à 2 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions, l'augmentation du prix de l'eau n'a pas été actée.

DELIBERATION

Le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à une augmentation des tarifs eau et assainissement afin de pouvoir équilibrer le budget AEP

Le Maire propose de procéder à une augmentation des tarifs eau et assainissement de 5%. Le Maire propose les tarifs eau et assainissement suivants qui seraient applicables à compter du 1er janvier 2021.

	Tarifs 2020	Proposition Tarifs 2021 + 5%	Tarifs votés 2021
Abonnement eau potable	70.51 €	74.04 €	70.51 €
Abonnement assainissement	91.77 €	96.36 €	91.77 €
m3 eau potable	1.18 €	1.24 €	1.18 €

m3 assainissement	1.51 €	1.59 €	1.51 €
Fermeture temporaire (article 11)	25 €	25 €	25 €
Ouverture branchement	25 €	25 €	25 €
Fermeture pour non-paiement (article 18.5)	50 €	50 €	50 €
Fermeture en application de l'article 13	100 €	100 €	100 €

Après en avoir délibéré, à 1 voix pour, 8 voix contre, 1 abstention, le conseil municipal refuse l'augmentation des différents tarifs en matière d'eau et d'assainissement au 1^{er} janvier 2021.

VOTE (P: Pour, C: Contre,	P	C	A
A : Abstention			
ALBINET ETIENNE		X	
ARNAL FREDERIC		X	
BANAL CARINE			
CABASSUT MATHIEU		X	
OLIVIER JACQUES		X	
PELTIER SARAH		X	
SERRANO MICHEL		X	
THENIERES WILLIAM		X	
THIPHAINE CECILE			X
VALGALIER BRUNO		X	
VALGALIER REGIS	X		

5. Vote du budget primitif 2021

DELIBERATION

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2 ;

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 826213 du 2 mars 1982) ;

Monsieur le Maire expose le contenu du budget ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

MOUVEMENTS REELS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	374 713.76 €	374 713.76 €
Investissement	223 850.91 €	223 850.91 €

VOTE (P: Pour, C: Contre,	P	C	A
A: Abstention			
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC	X		
BANAL CARINE			
CABASSUT MATHIEU	X		
OLIVIER JACQUES	X		
PELTIER SARAH	X		
SERRANO MICHEL	X		
THENIERES WILLIAM	X		
THIPHAINE CECILE	X		
VALGALIER BRUNO	X		
VALGALIER REGIS	X		

6. Vote du budget primitif annexe AEP 2021

DELIBERATION

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2 :

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif AEP avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 826213 du 2 mars 1982) ;

Monsieur le Maire expose le contenu du budget ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif annexe AEP de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

MOUVEMENTS REELS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	122 331.58 €	122 331.58 €
Investissement	365 293.28 €	365 293.28 €

VOTE (P: Pour, C: Contre,	P	C	A
A: Abstention			
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC	X		
BANAL CARINE			
CABASSUT MATHIEU	X		
OLIVIER JACQUES	X		
PELTIER SARAH	X		
SERRANO MICHEL	X		
THENIERES WILLIAM	X		
THIPHAINE CECILE	X		
VALGALIER BRUNO	X		
VALGALIER REGIS	X		

7. Travaux

Le Maire expose plusieurs devis et évoque les travaux qui seront réalisés dans le courant de l'année 2021.

- Douche dans l'appartement de l'école
- Installation d'un ballon d'eau chaude électrique et d'une plaque électrique dans le mobil-home du camping
- Recensement des portes et fenêtres à remplacer dans les bâtiments communaux (aides de l'état)
- Appartement de la poste
- Électrification de la chèvrerie
- Étude de la chaufferie. Il y aura une réunion publique

8. <u>Subvention au RASED Viganais – année scolaire 2020-2021</u>

DELIBERATION

Monsieur le maire expose à son conseil municipal que dans le cadre du Réseau d'Aide aux Enfants en Difficulté de la circonscription du Vigan-Sommières, les psychologues scolaires et les membres du RASED interviennent dans l'école de notre commune, à la demande des enseignants.

L'association Psychologie École Cévennes sollicite une subvention proportionnelle au nombre d'élèves de l'école, lui permettant d'acquérir du matériel nécessaire au fonctionnement de leur service. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une dotation de 30 € pour l'année scolaire 2020-2021

VOTE (P: Pour, C: Contre,	P	C	A
A: Abstention			
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC	X		
BANAL CARINE			
CABASSUT MATHIEU	X		
OLIVIER JACQUES	X		
PELTIER SARAH	X		
SERRANO MICHEL	X		
THENIERES WILLIAM	X		
THIPHAINE CECILE	X		
VALGALIER BRUNO	X		
VALGALIER REGIS	X		

9. Projet relais multi service Dourbies

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour participer à ce projet. La commune participera financièrement. La participation de la mairie sera proportionnelle au nombre d'habitants qui utilisera les services proposés par le point relais.

VOTE (P: Pour, C: Contre,	P	C	A
A: Abstention			
ALBINET ETIENNE	X		
ARNAL FREDERIC	X		
BANAL CARINE			
CABASSUT MATHIEU	X		
OLIVIER JACQUES	X		
PELTIER SARAH	X		
SERRANO MICHEL	X		
THENIERES WILLIAM	X		
THIPHAINE CECILE	X		
VALGALIER BRUNO	X		
VALGALIER REGIS	X		

Nous sommes toujours en attente de la mairie de Dourbies de documentation que l'on pourrait distribuer à la population.

10. Questions diverses

Régis Valgalier nous informe que :

- Les élections départementales et régionales 2021 auront lieu les 20 et 27 juin 2021.
- La mairie a reçu une deuxième demande écrite pour la location de l'appartement qui se situe audessus de la poste.

- Les travaux dans l'appartement de l'ancienne gendarmerie (celui qui est vacant) ont été faits. Le conseil municipal a décidé de supprimer la baignoire sabot et de la remplacer par un bac à douche. Des devis vont être demandés. La plaque de cuisson va être changée.
- Le compte-rendu de l'étude du stade sera remise fin mai.
- La communauté de communes et le département réouvrent en ce moment même des chemins de randonnées qui passent par notre commune. A la demande de Mr ARNAL Frédéric, un courrier sera envoyé à Mr le Président de la Communauté des Communes ainsi qu'a son coordinateur Jordan BATIKH de façon à savoir si les réparations du mur éboulé qui soutient le chemin communal sur le sentier du regard est à la charge de ladite Communauté des Communes.

Échange entre les membres du conseil au sujet de courts chemins de découverte à définir autour de Trèves :

L'idée est de trouver deux ou trois boucles de promenade familiale que l'on pourrait proposer aux touristes de passage notamment ceux qui vont résider au camping. Il s'agit de proposer des itinéraires d'une heure environ qui feraient découvrir les abords de notre village.

Sarah Peltier rappelle que le Trèvezel a été pollué ces jours-ci par de la latence de ciment. Mme Peltier demande si la commune possède des indicateurs de cette pollution ?

Régis Valgalier nous informe que des agents du parc national des Cévennes sont venus constater l'état de la rivière. Le nettoyage a été demandé aux pollueurs. La mairie va contacter Aveyron Labo pour des analyses de l'eau.

Etienne Albinet déclare qu'un camion épicerie passe à Trèves tous les jeudis. Pour ne pas entrer en concurrence avec l'épicerie associative de la commune, il faudrait que le camion passe un autre jour. Monsieur le Maire fera une demande écrite allant dans ce sens auprès de la société qui gère ce camion.

Heure de fin de séance : 20h41